

## Pourquoi sanctionner les parents qui recourent à la GPA est compliqué

Par [Jérémy Pham-Lê](#) publié le 04/12/2014 à 08:01

Une proposition de loi UMP visant à pénaliser ceux qui ont recours aux mères porteuses à l'étranger est débattue ce jeudi à l'Assemblée. Un texte qui fait polémique car jugé contraire aux intérêts de l'enfant.



Le texte du député UMP Jean Leonetti prévoit de sanctionner d'un an de prison et de 15 000 euros d'amende tout parent qui obtient ou tente d'obtenir un enfant par GPA (photo d'illustration). REUTERS / Alex Lee

Vouloir devenir parent à tout prix peut, dans certains cas, constituer un délit passible de prison. C'est ce qu'affirme le député UMP Jean Leonetti, qui présente ce jeudi à l'Assemblée nationale, [une proposition de loi sur la Gestation pour autrui \(GPA\)](#). Soutenu par quelque 162 de ses collègues, le texte entend durcir la répression contre ce que l'élu compare à une "marchandisation de l'être humain".

[La GPA](#) est déjà illégale en France mais le Code pénal ne prévoit des sanctions que pour les intermédiaires. Si l'élu propose de doubler les peines à l'encontre de ces derniers, il prévoit surtout de créer une infraction visant directement les parents qui ont tenté d'obtenir ou obtenu un enfant par cette pratique, y compris si celle-ci a été menée à l'étranger. Ils risqueraient alors un an de prison et 15 000 euros d'amende, coupables d'avoir eu recours à un mode de procréation frauduleux.

[Déjà rejeté en commission](#) par la gauche, le texte a peu de chances d'être adopté car soulève plusieurs problèmes.

## **Il met la GPA sur le même plan que les crimes**

La très grande majorité des couples qui ont recours à la GPA le font à l'étranger. Pour les poursuivre, il faudrait que la justice française soit compétente pour condamner des actes commis hors de son territoire. Or, dans la pratique, elle ne le fait que pour les crimes (viols, meurtres...) ou pour les délits sexuels. "Rien ne s'oppose à ce qu'on ajoute un nouveau délit. Mais on ne l'a pas fait au moment où on a décidé de pénaliser les intermédiaires alors que la GPA devait être encore moins acceptée qu'aujourd'hui", observe maître Caroline Elkouby-Salomon, avocate spécialiste du droit de la famille.

En outre, comparer les parents qui ont obtenu un enfant par GPA à des auteurs de crimes ou délits sexuels peut apparaître disproportionné. D'autant que pour ces infractions, il existe la plupart du temps une réciprocité dans la condamnation. Ce qui n'est pas le cas de la GPA, légalisée et tolérée dans certains pays, même d'Europe. "Comment voulez-vous que les grandes démocraties comme les Etats-Unis, la Grande-Bretagne ou le Canada ne nous rient pas au nez? On va emprisonner chez nous des gens qui ont eu recours à des pratiques légales chez eux!", s'indigne la sociologue Irène Théry, auteure du rapport Filiation, origines et parentalité.

## **Il ne fait aucune distinction entre les GPA**

L'autre reproche fait au texte est qu'il met toutes les familles dans le même panier. Les sanctions s'appliquent à toutes. Or, chaque cas de GPA est unique et chaque pays a sa façon d'encadrer la pratique, avec des critères de respect de la dignité humaine très variables. "Il n'y a rien de commun entre l'Inde ou l'Ukraine et les Etats-Unis", a souligné à ce titre, le député PS Erwann Binet en commission.

Les différences sont nombreuses. Il peut y avoir des GPA qui cachent des contrats juteux et tout un marché de l'humain tout comme des GPA "altruistes", sans argent en contrepartie. Le Royaume-Uni et la Grèce autorisent ces dernières et la Suède l'envisage. Il peut aussi y avoir des GPA très encadrées médicalement et d'autres pas du tout. Des expériences malheureuses, comme le cas de Gammy, [une jeune trisomique née par GPA en Thaïlande](#) que les parents d'intention auraient abandonnée à la mère porteuse et des expériences heureuses, comme ce couple qui raconte à [Libération](#) avoir fait les choses de manière rigoureuse aux Etats-Unis et pour des motifs d'infertilité.

"Il faut comparer la GPA à l'adoption à l'international. Il y a aussi des situations de détresse, des intermédiaires véreux, des trafics ignobles... Mais ce n'est pas pour autant que l'on condamne l'adoption à l'international de manière générale", fait valoir Irène Théry, partisane d'une "GPA éthique". Selon la sociologue, c'est justement en menant une politique répressive que l'on favorise un "marché clandestin".

## **Il va à l'encontre de l'intérêt des enfants**

Enfin, certains fustigent le texte car ils estiment qu'en pénalisant les parents, le texte pénalise aussi les enfants en les séparant. Sur Twitter, le militant associatif Jean-Luc Roméro compare même cela à de l'abandon.

La question de l'intérêt des enfants est cruciale étant donné que la Cour européenne des droits de l'homme a condamné la France pour n'avoir pas retranscrit dans l'état-civil ceux nés par GPA. Sans se prononcer sur la pratique en tant que telle, la juridiction a estimé qu'aucune interdiction ne doit entraver leur droit à la vie privée et à la vie familiale.

### **Quelles alternatives?**

Répondant aux critiques de sévérité, le député Jean Leonetti a estimé qu'une sanction pécuniaire seule ne suffirait pas à dissuader les parents. Car, dit-il, si ceux-ci sont prêts à déboursier des centaines de milliers d'euros pour "acheter" un enfant né par GPA, ils n'auraient aucun problème à payer 15 000 euros. L'élu rappelle auprès du [Figaro](#) que "le trafic d'embryon est passible de 7 ans d'emprisonnement."

Conscient du manque de sanctions existantes, Manuel Valls s'est néanmoins dit opposé au texte de Jean Leonetti. Dans une interview à [La Croix](#), le Premier ministre propose plutôt d'inciter les pays qui légalisent la GPA à en interdire l'accès aux ressortissants français. Une proposition qui, là encore, laisse sceptique. "C'est purement politique, c'est un coup d'épée dans l'eau", [juge maître Julien Fournier](#), avocat en droit de la famille.